

GRILLE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS

Toutes les dépenses ci-dessous donnent lieu à la présentation de justificatifs originaux (le ticket CB n'est pas un justificatif). Les transports en commun sont obligatoires sauf liaisons inexistantes ou temps de transport significativement plus importants.

	Type de frais	Prise en charge	Commentaire
DEPLACEMENTS	DEPLACEMENT TRANSPORT EN COMMUN	Train : 2ème classe (plein tarif), 1re classe si trajet supérieur à 2h Bus, Métro, Tramway : ticket (pas de reçu CB)	Remboursement sur originaux des titres de transport joints. Pour les e-billets, nous fournir le e-mémo transmis par la compagnie.
	INDEMNITES KILOMETRIQUES	0,40 € / km (option trajet le plus rapide)	La base de référence des indemnités kilométriques : le trajet le plus rapide sur les sites internet de référence (ex Mappy, Michelin,...). Joindre le justificatif.
		Sinon dans la limite du prix d'un AR en train 2ème classe pour un trajet de moins de 2h et 1re classe pour un trajet de plus de 2h (sur la base du tarif constaté à réception de la note de frais).	1. Applicable au covoiturage. 2. Remboursement en cas d'impossibilité de venue par un autre moyen de transport (train par exemple).
	PEAGES	Remboursement uniquement sur justificatifs	Merci de nous fournir une facture.
	STATIONNEMENT	Remboursement uniquement sur justificatifs	Merci de nous fournir une facture.
	DEPLACEMENT EN AVION	Remboursement uniquement sur justificatifs, en classe économique, avec autorisation <u>préalable</u> du responsable concerné.	Remboursement si liaison ferrovaire inexistante ou temps de transport significativement plus important (mail d'autorisation à joindre à la note de frais).
	LOCATION DE VEHICULE	CLASSE A	Situation exceptionnelle uniquement sur <u>autorisation préalable</u> du responsable hiérarchique ou responsable formation (mail d'autorisation à joindre à la note de frais) avec information à la comptabilité du siège.
TAXIS	REMBOURSEMENT <u>SUR JUSTIFICATIFS</u>	Situation exceptionnelle sur <u>autorisation préalable</u> du responsable hiérarchique ou responsable formation (mail d'autorisation à joindre à la note de frais). Merci de nous fournir une facture, le reçu CB n'est pas un justificatif.	
REPAS - HOTEL	REPAS (unitaire)	Paris : 24 € (maximum et sur justificatifs) Région : 20 € (maximum et sur justificatifs)	Les repas de veille de formation ou de midi après des 1/2 journées de formation ne sont pas pris en charge. Merci de nous fournir une facture, le reçu CB n'est pas un justificatif.
	HOTEL (par nuit) Petit déjeuner compris	Paris : 120 € (maximum et sur justificatifs) Région : 90 € (maximum et sur justificatifs)	Seule la nuit entre 2 journées de formation est prise en charge sauf obligation d'arriver la veille, sur autorisation préalable (mail d'autorisation à joindre à la note de frais).
FORMATION	Indemnité formation RU en avant.	Seuls les RU débutants, nommés pour la première fois après le 1er juillet 2016, pourront recevoir l'indemnité de 100 euros à l'issue de la formation RUEA (2 jours en présentiel, modules en visio et classe virtuelle).	Sous réserve de ne pas avoir exercé au préalable de mandat de représentant des usagers du système de santé et ne pas avoir suivi la formation généraliste indemnisée au sein d'une autre association (attestation sur l'honneur à remplir sur le bulletin d'inscription).